



ACCIDENTS MORTELS À ORANGE

LA CGT SE PORTE PARTIE CIVILE

■ **16 Février 2022**, un sous-traitant de rang 2 d'ORANGE meurt électrocuté à Ste Tulle en plantant un poteau sous une ligne Haute Tension.

■ **15 Octobre 2022**, un sous-traitant de rang 3 meurt électrocuté dans le Cantal en plantant un poteau sous une ligne Haute Tension.

■ **La CGT déposait des DGI (Danger Grave et Imminent)** pour ces 2 accidents mortels via ses élus RP, CSSCT et CSE.

■ **Plus d'un an après ces accidents mortels**, les directions d'ORANGE

n'apportent toujours pas d'action correctrice adaptée. **85 000** poteaux illégaux et dangereux sont encore en place et représentent un réel danger.

■ **L'inspection du travail a transmis son enquête** au procureur de Digne-les-Bains dans le cadre de l'accident mortel de Ste Tulle.

■ **Nous nous portons partie civile.** Nous entendons démontrer qu'ORANGE avec sa politique de sous-traitance à outrance est responsable de ces accidents mortels.

POUR LE BIEN DE TOUS RÉINTERNALISONS L'ACTIVITÉ AVEC EMBAUCHE DES SALARIÉS SOUS-TRAITANTS !

VOTEZ POUR UN SYNDICAT QUI NE RECULE PAS !



Le Vote CGT votre Meilleur Allié !

ÉLECTIONS CSE ORANGE DU 13 AU 16 NOVEMBRE 2023

Syndiquez-vous

